



Comment obliger mon ex a payer sa part des dettes

Par **ANITA**, le **24/12/2008** à **13:51**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir des renseignements concernant mon dossier de surendettement. J'ai fait un dossier quand je vivais en concubinage. J'ai mis un terme à ce dossier qui était en cours car nous nous sommes séparés. J'ai refait une demande personnelle en y mettant toutes les factures où mon nom apparaissait. Le dossier est accepté, il y a un moratoire de 18 et 24 mois. J'ai pris contact respectivement avec les créanciers où nos deux noms apparaissent dans le contrat (CIL, Impot, EDF). Ceux-ci m'ont répondu qu'il n'était pas possible pour eux de diviser la dette en deux et de réclamer l'autre moitié à mon ex copain. Il m'a dit que c'était à moi d'entreprendre une action afin de me faire rembourser par mon ex.
Ma question est la suivante : que puis-je faire afin que mon ex paie la moitié des dettes où l'on a des contrats en commun ?
En vous remerciant

Par **Tisuisse**, le **24/12/2008** à **17:34**

Bonjour,
Comme cela vous a été expliqué par les organismes, vous payez puis vous retournez contre votre ex compagnon pour obtenir le dédommagement des 50 %.

Par **ANITA**, le **25/12/2008** à **09:07**

bonjour et merci d'avoir répondu car je voulais savoir c'est comment me retourner contre mon ex compagnon (avec un huissier, un avocat, porter plainte ?) Je ne sais pas comment

faire.rncordialement et joyeux noel malgres les soucis

Par **Tisuisse**, le **25/12/2008** à **09:10**

Déjà avec un avocat et c'est votre avocat qui vous indiquera quoi faire et comment le faire.

Par **ANITA**, le **25/12/2008** à **09:13**

merci bonne journée